







**Convocation d'Assemblée Générale**

**L'ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL**

Société anonyme au capital de 1.200.000 fr.  
Siège social  
à Cahors, 2, Avenue de l'Abattoir, 2

**AVIS DE CONVOCATION**

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le samedi 17 décembre à 14 h. 30, au Siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour :**

Rapport du Conseil d'Administration.  
Rapport du Commissaire aux Comptes.  
Approbation des Comptes et du Bilan de l'exercice clos le 30 juin 1927.  
Nominations des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 1927-1928 et fixation de leur rémunération.

**Pouvoirs**

Des formules de Pouvoirs sont à la disposition des Actionnaires, au siège social.

Les titres au porteur doivent être déposés au siège social 5 jours au moins avant la réunion.

Le Conseil d'Administration.

**TRICOTEUSES** Cirulaires, Reculés, Laines, cotons, fils, soie. Prix de gros. Cat., 2ch., apprent. gratuit. LA LABORIEUSE, 35, cours Pasteur, Bordeaux.

**ETUDE**

**M. François SÉGUY**

Avoué à Cahors, rue St-Pierre

(Assistance judiciaire du 14 Février 1927).

**EXTRAIT**

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de première instance du Lot, le seize Juin mil neuf cent vingt-sept, enregistré et signifié à partie,

Entre : Monsieur Gaston GUIRLANDE, conducteur de Travaux Publics, demeurant à Cadrien (Lot),  
Et : Dame FEYT Léonie, son épouse séparée de corps, institutrice, demeurant à Flottes, Commune de Pradines,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux,  
A la requête du mari, au profit de la femme, par voie de conversion.

Pour Extraire :  
L'avoué, F. SÉGUY.

**Bibliographie**

**LAROUSSE MENSUEL**

Sommaire du N° 249 (Nov. 1927)

L'Alsace-Lorraine depuis l'Armistice, par M. Emile Chantriol. — Electrocutation, par le Dr H. Bouquet. — Les Horloges d'édifices, par M. Pierre Monnot. — La médaille et les Médailleurs, par M. Maximilien Gauthier. — Le Beau Montfond, par M. Claude Barjac. — Nitrate, par M. Camille Meillac. — Polin, par M. Henry Lyonnet. — Privas (Xavier), par M. G. Chepter. — Sisowath, par M. Léon Abensour. — Standardisation et Normalisation, par M. Edgar de Geofroy. — La Vie de Stendhal, par M. Roger Tisserand. — Anthologie des Troubadours, par M. Albert Dauzat. — Les Transformations du vocabulaire français, par M. Albert Dauzat.

— Le mois littéraire, scientifique, théâtral et cinématographique, musical et artistique, financier, etc. 45 gravures. — Le numéro, 3 fr. 50. En vente chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13-17, rue Montparnasse, Paris (6<sup>e</sup>).

**Electrocutation**

Le Larousse mensuel met en garde le grand public contre les accidents que peut causer le maniement des appareils électriques :

« Des faits navrants, et qui ont été assez nombreux en ces dernières années, nous ont démontré que les courants à basse tension — ceux qui sont d'usage constant dans nos demeures — peuvent être la cause d'accidents mortels. Il convient donc de ne pas professer à leur égard une confiance qui n'est que trop générale et dont, d'ailleurs, les électriciens nous donnent le regrettable exemple. Les faits dont nous parlons ont été rapportés devant plusieurs sociétés savantes, au premier rang desquelles il faut placer l'Académie de médecine, par des savants comme Balthazar, Langlois, Zimmern, etc. Le type de ces accidents peut être représenté par celui qui est survenu à une jeune fille prenant un bain et qui a touché de sa main le commutateur mal isolé d'une lampe : elle a été foudroyée. »

« Que s'est-il passé là, et que se passe-t-il en pareil cas ? Entre un fil porté à un certain potentiel électrique et la terre qui est au potentiel 0, un courant se produit, pour peu que la communication entre ces deux postes soit établie. En temps ordinaire, le corps humain ne peut jouer ce rôle d'intermédiaire, car la peau offre au passage du courant une résistance qui ne saurait être vaincue par une basse tension. Mais, si l'épiderme est mouillé, cette résistance disparaît, et, pour peu que le corps soit en contact avec un organe métallique qui constitue une « mise à la terre » (et c'est le cas des tuyaux de décharge de la baignoire), le courant passe à travers le corps et y détermine des désordres tels, que la mort s'ensuit. »

**LA FEMME ET L'ENFANT**

Le journal *La Femme et l'Enfant*, numéro 218, du 1<sup>er</sup> Novembre, fait paraître dans ses colonnes les articles suivants sous la signature de ses meilleurs collaborateurs :

A nous les Morts ! M. Paul Coquemard. — Le Congrès national de Toulouse, Jacques Toulemonde. — Le Billet de l'Oncle, Oncle Benjamin — Carnet de quinzaine, G. G. Rose-Goudin. — Variétés: Les centenaires des chemins de fer, etc.

Ces articles d'actualité, abondamment illustrés, sont suivis de nombreux autres sur la Puériculture, l'Éducation familiale, l'Économie ménagère et domestique, la Mode, etc. Un Cours de Coupe et d'Assemblage et l'article « La Corbeille à ouvrage » sont du plus grand intérêt.

La littérature n'a pas été oubliée ; nous y trouvons la critique et des extraits de livres nouveaux. La Médecine, l'Éducation physique y sont également traitées.

Le feuilleton *La Vallée Bleue*, est l'œuvre de l'excellent écrivain Jacques des Gachons.

Administration : 29, Rue de Tournon, Paris (VI<sup>e</sup>).  
Abonnements : 30 fr. par an.  
Spécimen contre 0,60 en timbres-poste.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant : L. PARAZINES.

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU LOT

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE  
Secrétariat Général des P. T. T.

**POSTE OMNIBUS RURALE**

SERVICE POSTAL — TRANSPORTS DE VOYAGEURS, DE COLIS POSTAUX DE MESSAGERIES (G. V. et P. V.) ET DE COMMISSIONS DE TOUTE NATURE

**HORAIRES du CIRCUIT de FIGEAC à partir du 1<sup>er</sup> Juin 1927**

LOCALITÉS	HORAIRE N° 1		LOCALITÉS	HORAIRE N° 2	
	MATIN	SOIR		MATIN	SOIR
Figeac-Gare	dép. 7 <sup>h</sup> 5		Figeac-Gare	dép. 7 <sup>h</sup> 5	
Figeac-Bureau de poste	7 30	arr. 18 <sup>h</sup> 15	Figeac-Bureau de poste	7 30	arr. 18 <sup>h</sup> 15
Figeac-Gare	»	18 5	Figeac-Gare	»	18 5
Capdenac-le-Haut	7 50	17 50	Lunan	7 55	17 50
Port-de-Capdenac	8 »	17 35	Saint-Félix	8 10	17 35
Clayrou	8 15	17 20	Felzins	8 25	17 20
Cuzac	8 35	17 10	Lentillac	8 40	17 5
Lentillac	8 55	16 50	Cuzac	9 »	16 45
Felzins	9 10	16 35	Clayrou	9 10	16 25
Saint-Félix	9 25	16 20	Port-de-Capdenac	9 25	16 10
Lunan	9 40	16 5	Capdenac-le-Haut	9 40	16 »
Figeac-Bureau de poste	arr. 9 55	dép. 15 40	Figeac-Bureau de poste	arr. 9 55	dép. 15 40

Les horaires n° 1 et n° 2 seront observés alternativement. Le sens de la marche sera ainsi inversé tous les jours y compris les dimanches.

**TARIF DES VOYAGEURS**

Sens Figeac - Capdenac-le-Haut, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION								
	CAPDENAC-LE-HAUT	PORT-DE-CAPDENAC	CLAYROU	CUZAC	LENTILLAC	FELZINS	SAINT-FÉLIX	LUNAN	FIGEAC Bureau ou Gare
FIGEAC-GARE ou Bureau de Poste	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.
CAPDENAC-LE-HAUT	2 »	2 50	3 75	4 75	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
PORT-DE-CAPDENAC		1 »	1 75	3 »	4 »	4 25	4 75	5 »	5 »
CLAYROU			1 25	2 25	3 50	4 25	4 75	5 »	5 »
CUZAC				1 25	2 25	3 »	3 75	5 »	5 »
LENTILLAC					1 25	2 »	2 50	4 »	4 25
FELZINS						1 »	1 50	2 75	3 50
SAINT-FÉLIX							1 »	2 »	3 »
LUNAN								1 50	1 50

Sens Figeac - Lunan, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION								
	LUNAN	SAINT-FÉLIX	FELZINS	LENTILLAC	CUZAC	CLAYROU	PORT-DE-CAPDENAC	CAPDENAC-LE-HAUT	FIGEAC Bureau ou Gare
FIGEAC-GARE ou Bureau de Poste	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.
LUNAN	1 50	3 »	3 50	4 25	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
SAINT-FÉLIX		1 50	2 »	2 75	4 »	5 »	5 »	5 »	5 »
FELZINS			1 »	1 50	2 50	3 75	4 75	5 »	5 »
LENTILLAC				1 »	2 »	3 »	4 25	4 75	5 »
CUZAC					1 25	2 25	3 50	4 »	4 75
CLAYROU						1 25	2 25	3 »	4 75
PORT-DE-CAPDENAC							1 25	1 75	3 75
CAPDENAC-LE-HAUT								1 »	2 50

**Tarif des Commissions et des Messageries**

0 à 3 kilogs	0 fr. 60
3 à 5 kilogs	1 fr.
5 à 10 kilogs	1 fr. 50
10 à 25 kilogs	2 fr. 25
25 à 50 kilogs	3 fr. 50

Bicyclettes accompagnées... 1 fr. en messag., suiv. poids  
Véhicules d'enfants accompagnés... 1 fr.

**TARIF DES COLIS POSTAUX**

Celui qui est actuellement appliqué par les Correspondants des Compagnies de Chemins de Fer

**NOTA**

Les colis accompagnés d'un poids inférieur à 10 kgs ne sont passibles d'aucune taxe s'ils peuvent être tenus sur les genres par le voyageur. Les colis accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kgs, sont passibles de la taxe normale.

En cas de perte d'un colis, le montant du remboursement ne pourra dépasser vingt fois le montant de la taxe perçue pour le transport, c'est-à-dire 12 francs pour les colis taxés 0 fr. 60 et 70 francs pour les colis taxés 3 fr. 50 avec l'échelle intermédiaire.

**SERVICE POSTAL**

An chef-lieu de chaque commune comprise dans le circuit, un correspondant postal se tiendra à la disposition du public une heure avant le passage de la voiture postale, matin et soir, pour effectuer directement les opérations suivantes :

- 1<sup>o</sup> vente des figurines postales d'usage courant, des timbres-retraite et des timbres de quittance ;
- 2<sup>o</sup> réception au guichet des lettres et des objets soumis à la formalité de la recommandation ;
- 3<sup>o</sup> vente des enveloppes de valeurs à recouvrer affranchies ;
- 4<sup>o</sup> réception au guichet des envois de valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement (régime intérieur) ;
- 5<sup>o</sup> émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques jusqu'à 500 francs ;
- 6<sup>o</sup> paiement jusqu'à 500 francs des mandats ordinaires.

En plus de ces opérations, le correspondant postal servira d'intermédiaire entre le public et le bureau de Figeac pour effectuer :

- 1<sup>o</sup> l'expédition et la distribution des correspondances ;
- 2<sup>o</sup> l'émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques supérieurs à 500 francs ;
- 3<sup>o</sup> le paiement des mandats ordinaires supérieurs à 500 francs et, sans limitation de somme, des mandats-cartes, des mandats-lettres et des mandats-chèques ;
- 4<sup>o</sup> le recouvrement des effets de commerce et la perception du montant des envois contre remboursement ;
- 5<sup>o</sup> les versements et les remboursements de la Caisse Nationale d'Épargne ainsi que les règlements et les remplacements des livrets ;
- 6<sup>o</sup> l'expédition des télégrammes pour la France, l'Algérie et la Tunisie.

Pour les opérations postales effectuées à titre d'intermédiaire, le correspondant postal percevra sur les déposants :

- a) émission de mandats supérieurs à 500 fr. } 0 fr. 10 par opération de moins de 10 fr. et 0 fr. 20 par opération de plus de 10 fr.
- b) paiement de mandats supérieurs à 500 fr. } rations de plus de 10 fr.
- c) versements et remboursements à la C.N.E. } 0 fr. 10 par livret.
- d) Règlement et remplacement des livrets... } 0 fr. 20 par livret.
- e) Expédition des télégrammes... } 0 fr. 20 par télégramme.

**COMMISSIONS**

La poste omnibus rurale assurera entre deux points quelconques de son parcours les commissions de toute nature qui lui seront confiées par le public. C'est dire que la nature des commissions admises n'est pas rigoureusement et que l'Administration est uniquement guidée par le souci d'établir une liaison étroite entre les agglomérations rurales et la ville de Figeac et par cela même de rendre service aux usagers dans toute la mesure du possible.

A titre d'exemple, la poste omnibus rurale se chargera des commandes à faire chez n'importe quel commerçant qui lui sera nominativement désigné (boulangers, bouchers, épiciers, merciers, etc., etc.), des ordonnances à faire exécuter chez les pharmaciens, etc., etc.

Dans le même ordre d'idées, les habitants des localités comprises dans le circuit de la poste omnibus rurale pourront recevoir et expédier des colis postaux et des colis de messagerie (G. V. et P. V.).

**La Phosphode Garnal**

MÉDICATION IODO-TANNIQUE PHOSPHATÉE

Remplace agréablement et avantageusement  
L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Dans son traité des « Médicaments Usuels », 5<sup>e</sup> édition, page 138, M. le Docteur MARTINET affirme que « les iodo-tanniques constituent, avec l'huile de foie de morue, les arsenicaux, le climat marin, les bains salés, la médication de choix du lymphatisme et de la scrofule ».

ACTIONS ET INDICATIONS de

**la PHOSPHODE GARNAL**

Spécifique du lymphatisme par son iode — Astringent

Tonique par son tannin

Reminéralisant par son phosphate de chaux

**La PHOSPHODE GARNAL**

est indiquée

1<sup>o</sup> dans tous les états lymphatiques : lymphatisme, scrofule, adénopathies, hypertrophies amygdaliennes, végétations adénoïdes ;

2<sup>o</sup> dans la convalescence des maladies infectieuses, les états dépressifs, les états pré-tuberculeux et les premiers stades de la tuberculose pulmonaire ;

3<sup>o</sup> dans les états où la déminéralisation prédomine : rachitisme, arrêt de croissance, phosphaturie, prédispositions tuberculeuses, hypophysiques, etc., etc...

**Mode d'emploi :**

Une cuillerée à soupe à un verre à madère (suivant l'âge) au début de chacun des deux principaux repas.

Prix du flacon (impôt compris) : 14 francs €

Laboratoire de la PHOSPHODE GARNAL  
CAHORS - 97, boul. Gambetta - CAHORS

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**

(Personnel intéressé)

**CAHORS (Lot)**

**INSTALLATION MODERNE**

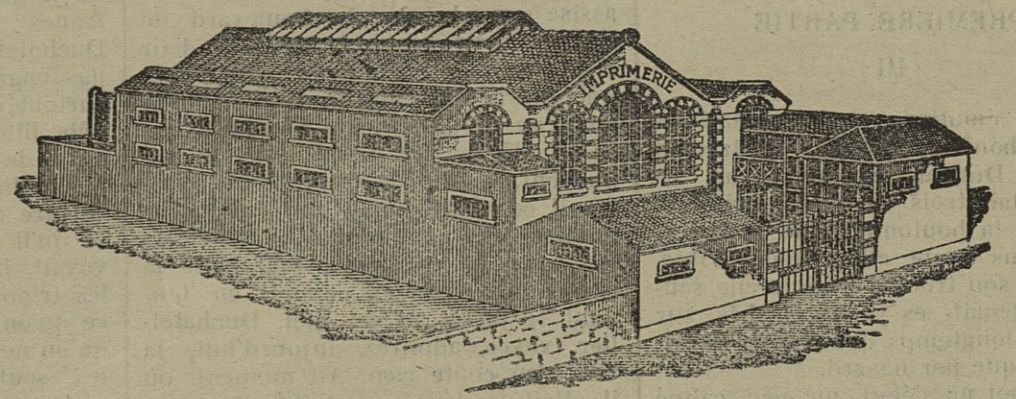
**ATELIER PRINCIPAL :**

1, Rue des Capucins

**ANNEXE :**

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES



**LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS**